

## ÉLECTIONS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET AUX CONSEILS SCIENTIFIQUES D'INSTITUT DU CNRS (1/3)

## Une situation critique pour la recherche

→ par Patrick Monfort, secrétaire général du SNCS-FSU, et Alet Valero, coresponsable du secteur Recherche du SNESUP-FSU

Nous ouvrons ce dossier qui comportera plusieurs volets sur la période des élections. Nous avons choisi de donner la parole au SNCS-FSU dont le congrès (29 nov.-1<sup>er</sup> déc. 2017) a mis en évidence des analyses qui se superposent quasiment aux nôtres. Soyez juges. Vous pouvez retrouver l'ensemble des travaux du congrès sur le site du SNCS (sncs.fr).

Depuis plusieurs années, l'effort de recherche de la France a décroché par rapport à ses principaux partenaires. Avec 2,217 % du PIB consacré à la R&D, d'après l'OCDE dans l'édition 2017 de son rapport « Research and Development Statistics », la France reste très en deçà de l'objectif de 3 % défini en 2002 au sein de la stratégie européenne. La volonté de « rentabiliser » la recherche publique, engagée en 2003 par les gouvernements de droite, a conduit à installer la compétition dans la communauté scientifique et à piloter l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) pour les orienter vers des objectifs finalisés à court terme : après avoir fait voter le Pacte pour la recherche en 2006 et la loi relative aux libertés et responsabilités des universités en 2007, la droite a lancé la politique dite « de l'excellence » puis celle du grand emprunt en 2010. L'arrivée d'un gouvernement de gauche en 2012 permettait d'espérer un changement de politique pour l'ESR. Au contraire, la loi relative à l'ESR de 2013 est restée dans la continuité

des lois précédentes. Elle s'est focalisée sur des objectifs de pur marketing comme celui de faire progresser certains sites universitaires dans les classements internationaux en prônant l'« excellence » et la concentration des structures universitaires pour améliorer leur « visibilité ». Elle a ainsi renforcé le

« mille-feuille » institutionnel en créant des regroupements d'établissements souvent incohérents, qui ouvrent la voie à un ESR à deux vitesses structuré en une vingtaine de pôles universitaires de recherche, les autres centres universitaires ayant vocation à se concentrer sur les formations de premier cycle et les formations professionnalisantes d'intérêt local. La principale « ambition » en matière de recherche de la loi de 2013 a été de survaloriser le « transfert technologique » et l'« innovation ». Pour le reste, la loi a transformé *a minima* l'AERES en HCERES



La France reste très en deçà de l'objectif de 3 % défini en 2002 au sein de la stratégie européenne.

© DR

▼  
Ces politiques ont considérablement dégradé les métiers et les conditions de travail des personnels.  
▲

en permettant le retour des prérogatives d'évaluation des unités de recherche aux organismes (modification des décrets des EPST) et a pérennisé les structures d'« excellence », le rôle de l'ANR et plus généralement le pilotage de la recherche sur projets. Face à cette situation, l'absence de remise en cause du crédit d'impôt recherche (CIR), pire le blocage du rapport d'enquête parlementaire sur le

CIR en 2015, énorme détournement de financement public, ont profondément et légitimement heurté la communauté scientifique.

Ces politiques ont considérablement dégradé les métiers et les conditions de travail des personnels de l'ESR, statutaires et contractuels, et des doctorants, sou-

mis à des contraintes ubuesques toujours plus complexes :

- un financement de la recherche totalement empiété par des appels à projets ;
- la survalorisation du management au détriment de la pratique de la recherche et des compétences scientifiques et techniques ;
- une perte de sens pour la mise en œuvre et la réalisation des missions par les personnels ;
- la baisse des effectifs titulaires et l'augmentation des effectifs en CDD et de jeunes en situation de précarité ;

– un morcellement considérable des structures de recherche et un alourdissement de la gestion administrative ;

– la transformation de l'évaluation scientifique de conseil en une évaluation technocratique de sanction ;

– des rémunérations trop faibles et l'amplification des inégalités salariales avec des primes modulables (RIFSEEP et PEDR) ;

– la mise en concurrence des individus et des laboratoires au détriment de la collaboration et de l'organisation en équipes ;

– le remplacement des instances élues par des agences et des conseils composés d'experts dont la nomination opaque procède de décisions ministérielles : le HCERES, l'ANR, les Idex et les Alliances en sont les principaux avatars. Cette politique ignore totalement le fonctionnement des laboratoires et de la recherche de base jusqu'à mettre en péril la recherche publique et sa principale mission : le développement et la libre diffusion des connaissances, à l'heure où la culture scientifique est fortement menacée. ●

### CALENDRIER CNRS 2018

#### Dates limites :

► candidatures : 23 avril, dépôt des formulaires de candidature individuelle et des CV (CH) ;

► dépôt des professions de foi : 25 avril ;

► vote : 4 juin-9 juillet.